

Aires éducatives

Réunion DREAL 28.06.21



D'où viennent les Aires éducatives ?

2012 :
Naissance du concept aux
Marquises

2015 :
COP 21 : accord entre
le MEEM et la
Polynésie française

2016 :
COPIL Ministères
Environnement,
Education, Outre-mer
et OFB

2016-2017 :
8 sites pilotes

2018-2019 :
100 AME
Expérimentation
ATE

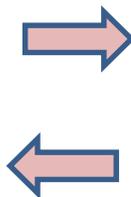
2019-2020 :
340 AE



- Initiative portée par **trois ministères (MTES, MEN, MOM)** et mise en œuvre par **l'OFB**
- Développer et adapter le concept dans le respect accord France-Polynésienne
- Créer les conditions d'un déploiement large dans une dynamique de **partenariat avec les acteurs des territoires**

Qu'est ce qu'une Aire éducative ?

Zone maritime littorale ou terrestre gérée de manière participative par les élèves d'une école (CM1 à la 3^{ème})



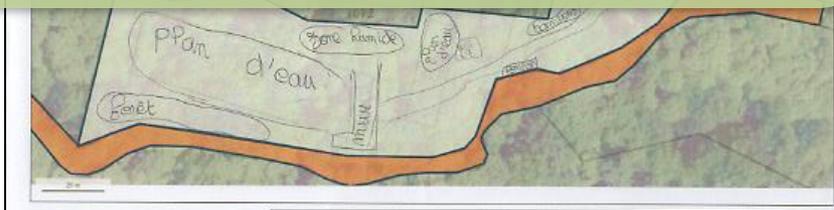
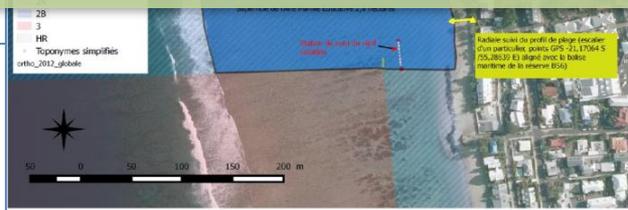
Démarche éducative de sensibilisation à la connaissance et à la gestion d'un bien commun

Faire l'école autrement

« **Connaître** » : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel

« **Vivre** » : découverte du territoire et de ses acteurs

« **Transmettre** » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé



Des élèves qui se l'approprient et réfléchissent à sa préservation

Les enjeux des aires éducatives



Crédit : Sébastien Meslin / Office français de la biodiversité



Crédit : bducastelle



Crédit : Cécile Barreaud / Office français de la biodiversité

Faire en sorte que le **plus grand nombre d'élèves possible** puissent passer au cours de leur scolarité par un dispositif de ce type.

Finalité :

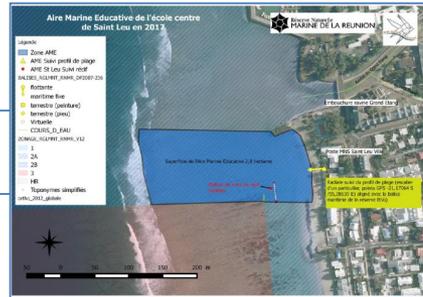
Participer à la préservation de la biodiversité en formant des citoyens qui seront acteurs de cette préservation.

→ *Ce dispositif permet de connecter les enfants avec la nature, de leur faire connaître et comprendre les enjeux de sa préservation dans un dispositif qui initie aux **principes de la démocratie**.*

Les acteurs autour de l'aire éducative

Une charte et des critères à respecter :

Une zone définie



Un Trio d'acteurs engagés

UN
RÉFÉRENT

Une Ecole:
l'enseignant
et les élèves

Le conseil des
élèves gère l'AE

La
commune

donne son accord
et appuie l'AE

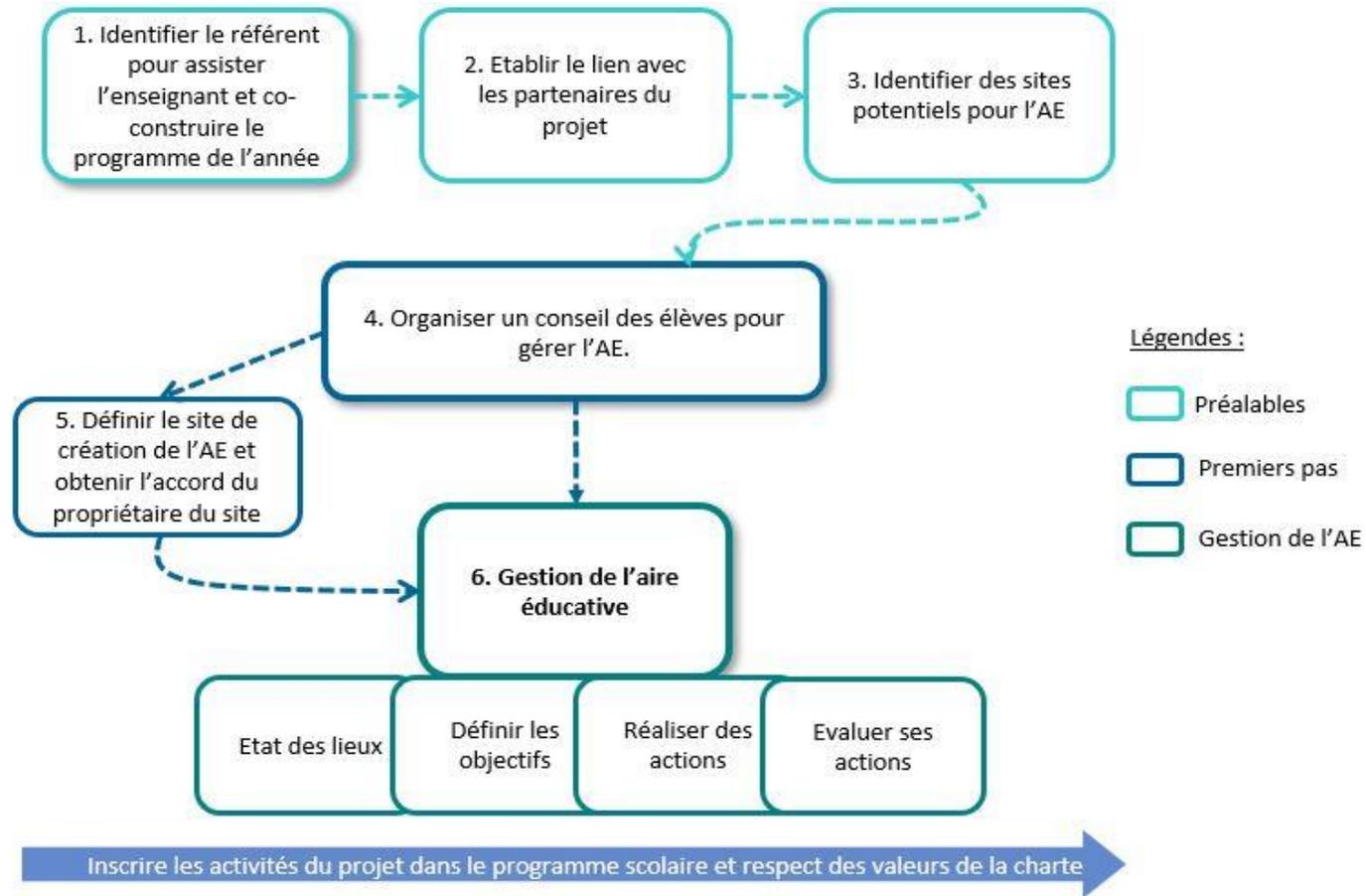
Une démarche qualitative



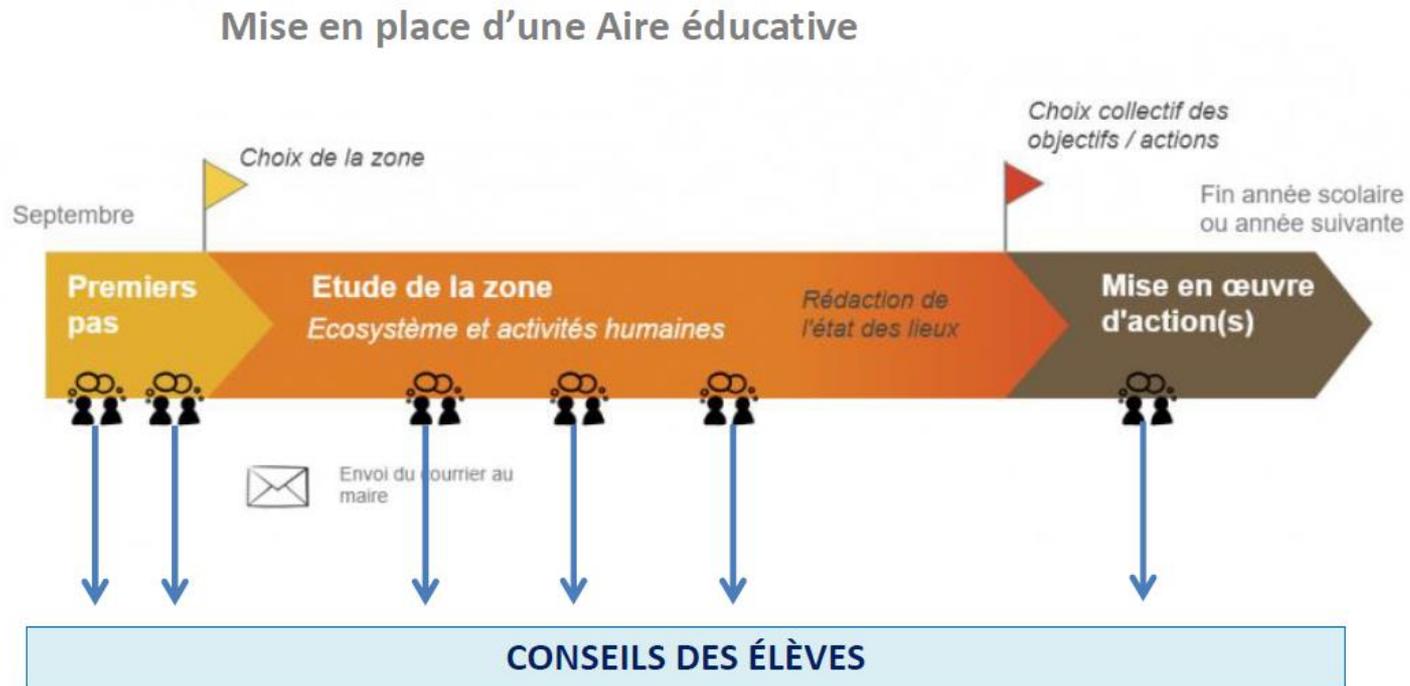
- Charte d'engagement (présentée dans le guide méthodologique)
 - Intégration d'un projet pédagogique
- L'AE permet d'aborder de nombreuses compétences demandées aux élèves (ex : civisme, prise de décision, expression en public, argumentation, etc.) et s'inscrit parfaitement dans le programme scolaire
- Intégrée au territoire en lien avec le conseil municipal
 - Compatible avec la poursuite d'autres démarches comme le label E3D (label national accordé par les académies)

Une méthodologie étape par étape

--> Guide méthodologique



Un cheminement à répéter chaque année



Une AE se développe **tout au long de l'année scolaire** et a vocation à durer sur le long terme

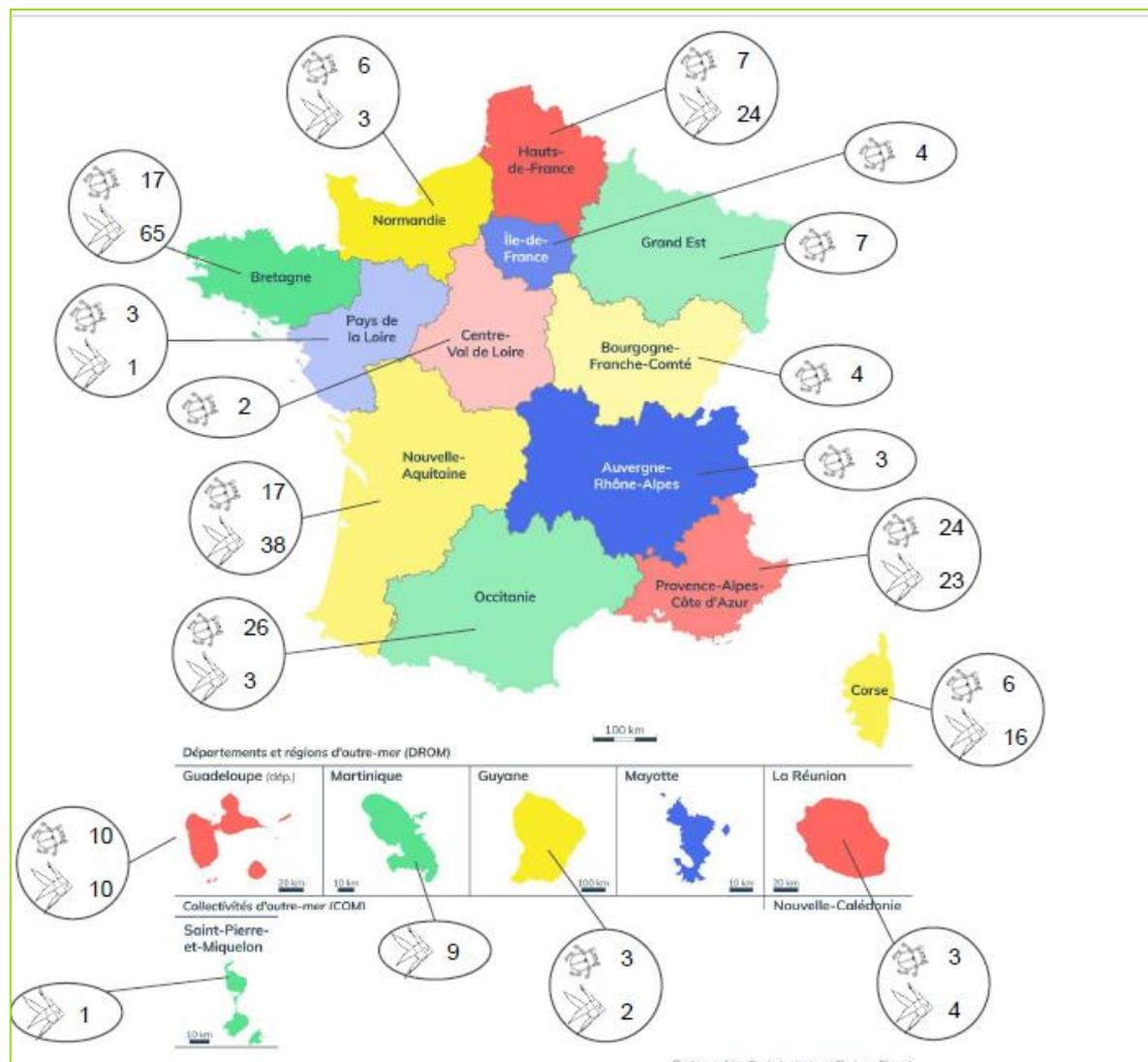
Le **rôle des enfants est central** à chaque étape de l'aire éducative : décisions du choix du site, des objectifs à atteindre, des actions à engager....

« **Conseil de la mer/terre** » interroge : qu'est-ce qu'un écosystème ? Pourquoi créer une AE ? Qu'est-ce qui nous intéresse ? -> Prises de décisions du conseil des élèves

Les aires éducatives 2020-2021

2019-2020: 180
projets labellisés
sur 210 inscrits

2020-2021: plus de
160 nouvelles
inscriptions



- > ATE 49 Ecole élémentaire public Voltaire à Angers
- > ATE 49 Ecole élémentaire public à La Possonnière
- > ATE 85 Collège public Jacques Laurent : Les Achards
- > AME 85 Ecole élémentaire Jules Verne : Longeville sur mer

Fait le 21/10/2020

Les labels



Pourquoi un label ?

- Apporter une reconnaissance au travail des acteurs et des élèves
- Apporter une méthodologie et un accompagnement pour la mise en place des projets
- Référencer afin de créer du lien et du partage entre les projets

Comment l'obtenir ?

S'inscrire sur le site
<https://sagae.ofb.fr/>



Mettre en place son projet en
suivant les principes de la charte
et de la méthodologie



Demander le
label

Gouvernance du label

Comité de pilotage national
(Ministères de la Transition
écologique, de l'Education
nationale et des Outre-mer, OFB)



Cellule d'appui
nationale à
l'OFB



Groupes régionaux aires éducatives
(Académies, DREAL, DR OFB,
ARB/collectif, Région, Agences de
l'eau, Départements et autres acteurs
régionaux pertinents)



Le Financement

- Coût estimatif d'une AE est de $\approx 3\,500$ € (environ 10 demi-journées d'intervention du référent et temps de préparation + budget alloué à du petit matériel...)

Plusieurs cas de figures ont été recensés pour le financement des projets :

- Les écoles bénéficient d'interventions EEDD dans le cadre d'un programme d'intervention mis en place auprès des collectivités
- Les gestionnaires d'espaces naturels (PNM, PNR...) qui, dans le cadre de leur objectif de gestion, peuvent prendre en charge eux-mêmes ou financent les interventions de structures référentes (Ex PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis lance habituellement un APP aux coopératives des écoles)
- Les structures référentes peuvent chercher des financements auprès des financeurs habituels pour pouvoir accompagner des écoles
- Les projets accompagnés par des bénévoles membres d'associations
- Lancement en 2021 d'un AAP financier national OFB pour l'année scolaire 2021-2022

AAP financier OFB : <https://ofb.gouv.fr/actualites/un-appel-projet-exceptionnel-pour-les-aires-educatives>

- Date limite de dépôt de dossiers de candidature : **20/09/21** (midi heure de Paris)
- Montant total de l'AAP national (dont Outre-mer) : 600 000 €
- Eligibilité des porteurs de projet : coopératives scolaires, établissements scolaires, acteurs associatifs, référents issus de collectivités, entreprises (auto-entrepreneurs...)
- Montant de l'aide :
 - Au maximum 80% de 4 000 € soit 3 200 € pour les projets qui sont dans leur 1^{ère} ou 2^{ème} année
 - Au maximum 80% de 2 000 € soit 1 600 € pour les projets qui sont dans leur 3^{ème} année ou au-delà
- Taux plafond d'aide : 80% des dépenses éligibles max (auto-financement/co-financement mini de 20%). Les co-financement par d'autres financements OFB, DREAL ou Agence de l'eau ne pourront être pris en compte au titre de l'auto-financement/co-financement de 20% demandé par le candidat,
- Durée max du projet : 10 mois à compter de la contractualisation
- Les dossiers seront à déposer sur **démarches simplifiées** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projet-aires-educatives>
- Inscription du projet sur la plateforme SAGAE demandée : <https://sagae.ofb.fr/>
- Notification des résultats : Octobre 2021

Les candidats peuvent faire appel à l'adresse aireseducatives@ofb.gouv.fr pour les aider à constituer leur dossier.

L'ouverture des inscriptions

- **14 avril >> fin septembre**

Nouvelle campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022

<https://ofb.gouv.fr/actualites/ouverture-des-inscriptions-la-demarche-aire-educative-pour-lannee-scolaire-2021-2022>

- Sur la plateforme aires éducatives : <https://sagae.ofb.fr/>
- Les porteurs de projets font part de leur volonté de se lancer avec une description succincte du projet (pas nécessaire de se réinscrire chaque année)
- L'inscription est un préalable obligatoire à une demande de labellisation qui interviendra à l'issue d'au moins 1 année de projet (septembre à mai).

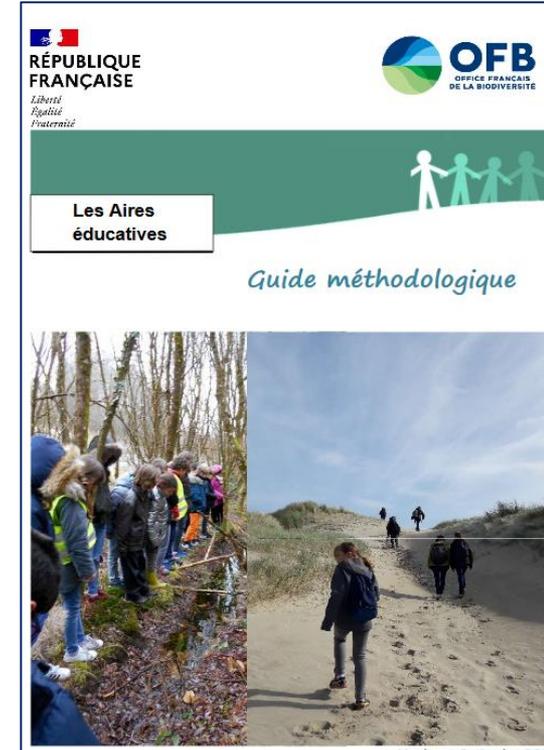
Elle permet aux porteurs de projet :

- D'apparaître sur la liste officielle des projets d'AE en cours et de soumettre une demande de labellisation au printemps,
- D'être accompagné par la cellule d'appui nationale OFB et de bénéficier des outils développés pour les AE et de la valorisation nationale des projets.
- D'être mis en réseau avec les autres acteurs et de participer au développement d'un réseau national et international des aires mettant en lien les élèves sur le territoire France métropolitaine et Outre-mer.



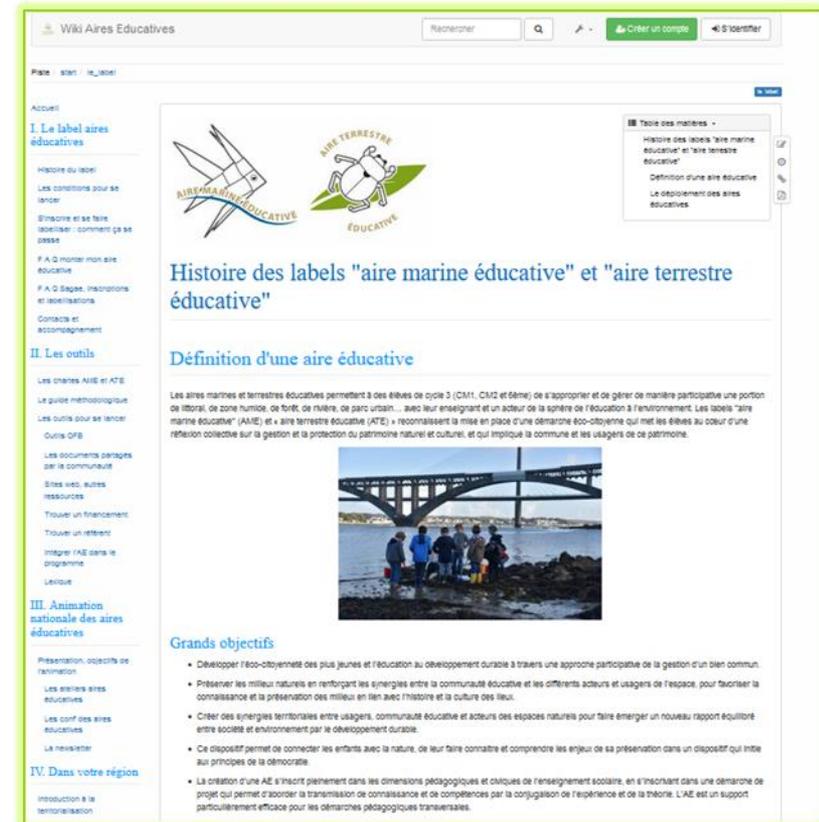
Accompagnement et boîte à outils

- Une **cellule nationale d'appui** des AE à l'OFB (accompagnement des écoles dans leur processus d'inscription et de labellisation, animation de réseau...)
- **Outils d'accompagnement** :
 - Guide méthodologique (enseignants/référents)
 - Kit d'état des lieux de l'AE (fiche choix du site, carnet de terrain, modèle de CR du conseil des élèves...)
 - Vidéos, retours d'expérience (pépites et gamelles)
 - Sciences participatives ...
- **Animation d'une communauté d'entraide/d'échange** (enseignants et référents) :
 - actualités,
 - demander du soutien auprès d'autres porteurs de projets,
 - rencontres virtuelles inter-AE (tous les mois, découvrir d'autres projets),
 - activités inter-élèves des AE (correspondance par vidéo, par courrier),
 - ateliers AE avec mise à disposition de fiches (ex : *Comment : choisir son site en pédagogie de projet ou animer le conseil des élèves ?...*)



Accompagnement et boîte à outils

- **Conférences** : ex : *Écoutons la nature pour mieux la préserver, sciences participatives, Lumière, obscurité et pollution lumineuse...*
- **Wiki** : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>
- **Plateforme de suivi des projets aires éducatives** : <https://sagae.ofb.fr/>



The screenshot shows the Wiki Aires Éducatives website. The page title is "Histoire des labels \"aire marine éducative\" et \"aire terrestre éducative\"". The page content includes a definition of an educational area (Aire Éducative) and a list of objectives. The website has a search bar at the top right and a navigation menu on the left. The main content area features two logos: "AIRE MARINE ÉDUCATIVE" (a fish) and "AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE" (a turtle). Below the logos, there is a photograph of a group of people standing on a rocky shore near a bridge over water.

Histoire des labels "aire marine éducative" et "aire terrestre éducative"

Définition d'une aire éducative

Les aires marines et terrestres éducatives permettent à des élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) de s'approprier et de gérer de manière participative une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Les labels "aire marine éducative" (AME) et « aire terrestre éducative (ATE) » reconnaissent la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel, et qui implique la commune et les usagers de ce patrimoine.

Grands objectifs

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes et l'éducation au développement durable à travers une approche participative de la gestion d'un bien commun.
- Préserver les milieux naturels en renforçant les synergies entre la communauté éducative et les différents acteurs et usagers de l'espace, pour favoriser la connaissance et la préservation des milieux en lien avec l'histoire et la culture des lieux.
- Créer des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs des espaces naturels pour faire émerger un nouveau rapport équilibré entre société et environnement par le développement durable.
- Ce dispositif permet de connecter les enfants avec la nature, de leur faire connaître et comprendre les enjeux de sa préservation dans un dispositif qui intègre les principes de la démocratie.
- La création d'une AE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissances et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. L'AE est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.

La labellisation

- > Dépôt des dossiers par les porteurs de projet jusqu'au 30/05/21 sur la plateforme SAGAE
- > Instruction des dossiers dans les groupes régionaux avant le 22/06/21 suivant le respect de la charte et les critères correspondant à la mise en place des étapes décrites dans le guide méthodologique (webinaire) :

Selon 4 piliers



-> Chaque projet labellisé reçoit un drapeau (voile récup)/1diplome/des autocollants (en amidon de maïs)

La labellisation représente :

- Une reconnaissance du travail effectué par les porteurs de projet et les élèves
- L'occasion de prendre du recul et chercher des pistes d'amélioration
- Un vecteur de valorisation et de visibilité du projet auprès des acteurs locaux et parents d'élève...

Les retours du terrain

- **Dynamiques territoriales fortes** (anciens, scientifiques, gestionnaires, élus, etc..)
- **Des constatations unanimes :**
 - > **Changement de perception** des élèves sur l'environnement.
Apprennent à s'approprier la biodiversité de leur territoire
 - > **Enthousiasme** et assiduité : c'est leur projet et leur zone
 - > Conséquences sur **l'acquisition des fondamentaux**
Projet interdisciplinaire. Certains enseignants font l'ensemble du programme à partir du projet
 - > Projet et **fierté collective**, faire ensemble
 - **Influences sur les politiques locales** : arrêté municipal d'interdiction de fumer sur l'AME de St Leu, « Sacabout' » AME de Tréguier



Cellule d'appui national : aireseducatives@ofb.gouv.fr

Pour en savoir plus

- Wiki Aires Educatives : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=start>
- Plaqueette : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029483ef5bf59fc0a>
- Site OFB : <https://ofb.gouv.fr/aires-educatives>
- Campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022
<https://ofb.gouv.fr/actualites/ouverture-des-inscriptions-la-demarche-aire-educative-pour-lannee-scolaire-2021-2022>
- Plateforme aires éducatives : <https://sagae.ofb.fr/>
- Des films témoignages sur les AE :
 - Naissance des AME : https://ame.ofb.fr/doku.php?id=le_label
 - Académie : <https://www.youtube.com/watch?v=6tjodU9GYk0>
<https://www.youtube.com/watch?v=NmY0UVWVVSJ8&t=6s>
 - Cellule d'appui national OFB : aireseducatives@ofb.gouv.fr

Merci de votre attention